

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le douze du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, M. Gilbert BAVEUX, Mme Marie-Rose COMPARET, M. Guy FEVRAT, Mme Brigitte MERITE, Mme Fanny MICHAUD-GENELOT, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Rémy MORAIN, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Béatrice STOLTZ.

Etaient absents excusés : M. Laurent GARNIER, M. Gaël MICHELIN

Etaient absents : Mme Lucette THEROND.

Pouvoirs : 2 (de M. GARNIER à M. MARCEAUX, de M. MICHELIN à M. VERNAY)

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc MICHAUDET.

Date de la convocation : 04 avril 2011

Date d'affichage des délibérations : 14 avril 2011

Le compte rendu de la séance du 11 mars 2011 est approuvé.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

BUDGET PRIMITIF 2011 : Le Conseil examine les différents projets de budget primitif 2011.

Budget annexe de la Zone d'Activités les Quarts : Le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2011 qui s'équilibre à 207 164 € en section de fonctionnement et à 200 813 € en section d'investissement. Sont prévus le paiement de frais de géomètre, une participation au SYDESL pour des travaux réalisés en 2010 et le transfert d'un terrain au budget principal pour la création d'un parking poids lourds.

Budget annexe d'assainissement : Le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2011. Les dépenses et recettes de fonctionnement sont de 86 814 € ; les dépenses et recettes d'investissement sont de 69 537 €. Une extension du réseau d'assainissement est prévue route de la Madeleine. Des crédits sont inscrits en prévision de la réalisation d'un schéma directeur permettant une analyse globale de l'état du réseau existant.

Budget principal communal : le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2011. La section de fonctionnement s'équilibre à 1 509 388 €. La section d'investissement s'équilibre à 569 528 €.

Sont inscrites au budget diverses réalisations : parking poids lourds sur la ZA Les Quarts, création d'un chemin piéton le long de la route de la Madeleine, fin des travaux de création

d'un sanitaire à l'abri de pêcheurs de Colnand, fin des travaux de chemin piéton rue des Grenouillères, peinture décorative du pignon du foyer rural, fin de l'aménagement des locaux de la mairie, façade de la salle d'archives, signalisation du bourg, columbarium au cimetière, sécurisation des accotements route du Lavoir et dans les entrées de bourg, réfection de sols à l'école primaire, auvent au vestiaire du terrain de football, travaux forestiers, divers travaux dans les bâtiments communaux, achat de mobilier pour la bibliothèque, achat de matériel pour les services techniques.

Sont également inscrits la participation financière due au Conseil Général pour les travaux d'enrobés des RD 35 et 218 en agglomération et l'achat d'un terrain.

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 80 000 €.

Les taux d'imposition locale sont maintenus à leur niveau de 2010. La modification des taux par rapport à 2010 ne correspond pas à une hausse de fiscalité mais au transfert réglementaire des taux départementaux vers les taux communaux dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité directe locale.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2011 : le conseil vote les taux d'impositions 2011 suivants : Taxe d'habitation : 19,71 %, Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 15,32 %, Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 39,86 %, Cotisation Foncière des Entreprises taux relais : 19,73 %.

CONTRAT DE FOURRIERE AVEC LA S.P.A. : Le Conseil Municipal décide de concéder à l'association SPA de la Région Chalonnaise l'exploitation de la Fourrière et du lieu de dépôt. Il approuve le contrat à intervenir entre la commune et la SPA. Le coût est de 0,75 € par habitant.

TRANSFERT DE LA PARCELLE B 1885 : Le Conseil Municipal décide de procéder au transfert de la parcelle B 1885 d'une contenance de 2 195 m² du budget annexe de la ZA les Quarts au budget principal communal pour une valeur estimée à 9 573,45 €.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX RD 35 ET RD 218 : L'examen de la question relative à la convention à intervenir avec le Conseil Général pour la participation financière aux travaux d'enrobés des RD 35 et 218 en agglomération est l'occasion, pour le conseil municipal, d'aborder le problème de la sécurité routière.

En effet, d'après un comptage réalisé, il a été constaté que lors de la traversée de l'agglomération sur la RD 35 (route de Chalon, rue de la République, route de Mervans) les véhicules sont souvent en excès de vitesse important.

Diverses solutions sont envisagées afin de ralentir la vitesse. L'étude va être poursuivie avec les services de la Direction Départementale des Territoires.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Conseil Général de Saône et Loire concernant la participation financière pour le revêtement en enrobés des RD 35 et 218 en agglomération. Le montant de la participation est estimé à 6 672 €.

FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL : le Conseil Municipal autorise le versement des frais de déplacement à l'ensemble du personnel communal quelque soit son statut : agents publics stagiaires ou titulaires, agents contractuels, agents en contrat aidé de droit privé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Remerciements : le maire transmet les remerciements du CIFA Mercurey et de l'Association des Paralysés de France pour les subventions 2011.

La famille GUILLEMIN remercie le conseil municipal et le CCAS pour son témoignage de sympathie lors du décès de Mme Alice GUILLEMIN, mère de M. André GUILLEMIN.

Route du Lavoir au hameau de Perrigny : le maire explique les travaux réalisés afin de régler le problème d'écoulement d'eau sur la route qui cause une gêne importante pour le passage des piétons.

Ecole maternelle : Mme Michaud-Genelot rend compte de la réunion du conseil d'école maternelle.

Judo club : le maire fait part de la demande de subvention exceptionnelle du club en raison de difficultés financières. Le conseil souhaite attendre l'évolution de la situation du club avant de se prononcer sur une aide éventuelle.

Animations : le maire présente au conseil municipal 3 propositions d'animations qui lui ont été adressées :

- le Journal de Saône et Loire propose un après-midi d'animations au titre de sa tournée estivale. Le conseil ne retient pas cette proposition dont le coût est de 990 €.
- le Centre d'Interprétation de Génelard propose la présentation d'un documentaire avec débat sur le thème de la ligne de démarcation. Le coût est de 100 €. Ce projet pourrait être revu mais à d'autres dates que celles proposées.
- Radio Bresse propose une chronique hebdomadaire pour donner des informations pratiques émanant des communes. Le coût est de 169 €. A voir en fonction de la nature des informations acceptées à la diffusion.

Fauchage : les agents communaux réaliseront le fauchage des accotements Rte de St Maurice.

Cimetière : il ne reste plus que deux emplacements pour le dépôt d'urnes cinéraires, un nouveau columbarium sera donc installé. Par ailleurs, la pose de pavés autobloquants sera réalisée à l'entrée du cimetière.

Electricité/SYDESL : M. Dessauge demande aux conseillers de lui faire part de tous les problèmes liés au réseau public d'électricité dont ils pourraient avoir connaissance afin d'en faire part au SYDESL lors de la réunion du 10 mai au cours de laquelle seront recensés les besoins.

La séance est levée à 23 h 40 mn. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.